

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 8 juillet 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Julie Quintin était absente

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2019-07-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2019-07-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement 261 décrétant des travaux de voirie sur la route Montambault, prévoyant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des demandes d'approbation référendaire du règlement 261 décrétant des travaux de voirie sur la route Montambault, prévoyant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$

La procédure a eu lieu le lundi 27 juin 2019 de 9h à 19h.

Il y a 1 137 personnes habiles à voter dans la municipalité de Saint-Alban et un minimum de 121 signatures devaient être obtenues pour que le règlement ne soit pas réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Aucun contribuable n'a signé le registre pour demander une approbation référendaire;

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement 262 décrétant une dépense pour l'achat de terrain dans le rang de l'Église Sud et les travaux nécessaire pour y implanter un développement résidentiel, prévoyant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 250 000 \$.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des demandes d'approbation référendaire du règlement 262 décrétant une dépense pour l'achat de terrain dans le rang de l'Église Sud et les travaux nécessaire pour y implanter un développement résidentiel, prévoyant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 250 000 \$.

La procédure a eu lieu le lundi 27 juin 2019 de 9h à 19h.

Il y a 1 137 personnes habiles à voter dans la municipalité de Saint-Alban et un minimum de 121 signatures devaient être obtenues pour que le règlement ne soit pas réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Aucun contribuable n'a signé le registre pour demander une approbation référendaire;

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2019-07-03

Appui à la municipalité de Saint-Thuribe – Demande d'affichage en bordure de l'autoroute

Considérant que la Municipalité de Saint-Thuribe a entrepris des démarches auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'obtenir des indications routières en bordure de l'autoroute 40;

Considérant qu'il est commun de voir plusieurs municipalités affichés en bordures des autoroutes pour une même sortie;

Considérant que des entreprises locales ont fait part de difficultés rencontrés lors de livraison de fournitures diverses;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a déjà fait une telle demande avant d'obtenir l'affichage en bordure de l'autoroute 40 et que cet affichage est apprécié par les citoyens et les entreprises locales.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban appui la municipalité de Saint-Thuribe dans ses démarches auprès du MTQ pour l'obtention d'un affichage en bordure de l'autoroute 40.

2019-07-04

Adoption du règlement 264 permettant la circulation des VTT sur une partie du chemin Sainte-Anne.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que le règlement 264 permettant la circulation des VTT sur une partie du chemin Sainte-Anne soit adopté tel que déposé.

2019-07-05

Constitution d'un comité consultatif en environnement et nomination d'un responsable

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal constitue un comité consultatif en matière d'environnement;

Que ce comité soit formé de citoyens et d'élus et que le responsable soit M. Christian Caron, conseiller municipal.

2019-07-06

Achat de bottes pour le service de Service de sécurité incendie

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la Municipalité achète des bottes pour les membres du Service de sécurité incendie, le tout, tel que soumissionné par CMP MAYER INC. dans leur soumission du 31 mai 2019 au montant de 5 015 \$ + taxes;

Que cette commande remplace celle effectuée l'automne dernier auprès du fournisseur Aéro-Feu puisque ceux-ci ne sont pas en mesure de livrer la marchandise.

2019-07-07

Achat de modules supplémentaires pour le Parc de jeux d'eau

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la Municipalité achète auprès de Cameleoh! deux modules de jeux supplémentaires, soit une épinette au prix de 4550 \$ + taxes et un rocher au prix de 2 550 \$ + taxes.

2019-07-08

Achat d'un système de sonorisation pour le service des loisirs

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que la Municipalité retienne la proposition de Musique Gagné et Frères au montant de 4 539.91 \$ + taxes pour la fourniture d'équipements de sonorisation pour le service des loisirs.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 8 juillet 2019, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 459 197.51 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2019-07-09

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
LEPINE, DENY	8138	202.68 \$
VINCENT L. DOSTIE	8139	268.94 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8140	83.25 \$
AGI LTEE	8141	33.81 \$
BELANGER, REAL	8142	2 468.83 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	8143	278.33 \$
CHALIFOUR, SEBASTIEN	8144	111.92 \$

CINEMA&CLUB VIDEO ALOUETTE	8145	275.00 \$
CONEX	8146	98.88 \$
CORBO PUBLICITE (CHANDAILS LOISIRS)	8147	1 858.13 \$
CENTRE BIBLIO	8148	11.96 \$
DERY TELECOM	8149	48.87 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	8150	1 033.45 \$
LES ENTREPRISES S.K.N.	8151	8 335.69 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF	8152	303.82 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	8153	1 352.11 \$
EXTINCTEUR ST-MARC	8154	33.63 \$
GARAGE J.-P. NAUD (BATTERIES POMPIERS)	8155	583.93 \$
GRAYMONT	8156	1 608.58 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	8157	585.00 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	8158	929.63 \$
ALIMENTATION DUSABLON	8159	94.71 \$
CANCELLE	8160	- \$
MATERIAUX AUDET	8161	2 276.48 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	8162	1 219.69 \$
MEUNERIE DYNAMIX	8163	206.88 \$
PERRON, MARIO	8164	119.61 \$
PRODUCTION SANS LIMMITES (SORTIES LOISIRS)	8165	361.70 \$
ADT CANADA	8166	294.23 \$
REGIE REGIONALE	8167	114.52 \$
RENOVATION PETIT&MATTE	8168	13 854.49 \$
FORMATION PREVENTION SECOURS	8169	154.88 \$
LES SERRES PERADIENNES	8170	1 268.47 \$
LE SERRURIER ST-MARC	8171	27.51 \$
SERVICES MATREC	8172	663.29 \$
SIGNOPLUS	8173	570.28 \$
SPORTS-INTER PLUS	8174	315.83 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	8175	119.16 \$
STYLE, DECOR TENDANCE	8176	160.94 \$
TESSIER PRO MECANIQUE	8177	107.90 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	8178	2 345.49 \$
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIERES	8179	295.05 \$
VILLE DE PORTNEUF	8180	752.75 \$
VOHL INC.	8181	74.58 \$
LEPINE, DENY	8182	221.55 \$
	DAS, Féd.	2 773.35 \$
	DAS, Prov.	6 601.30 \$
	Télu	815.11 \$
	Hydro Québec	7 657.93 \$
	Eko	541.46 \$
	Visa	943.96 \$
	SQ	60 278.00 \$
	SALAIRE	28 826.89 \$
	TOTAL:	154 564.43 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2019-07-10

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h50.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »